



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/NGO/53
8 février 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE
ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

Exposé écrit présenté par l'Organisation pour la défense des victimes
de la violence, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[1er janvier 2000]

1. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, constituera un grand pas en avant et donnera l'occasion d'adopter un programme d'action pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. L'Organisation pour la défense des victimes de la violence souligne le rôle des organisations non gouvernementales pendant l'étape de préparation de cette conférence mondiale et invite les ONG travaillant dans ce domaine à participer activement à ses réunions, tout en espérant que les Nations Unies ne sous-estimeront pas leur rôle. Les ONG ont joué un rôle actif lors des travaux du comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui a eu lieu à Vienne en 1993, ce qui a constitué une expérience positive pour les Nations Unies. On espère que l'occasion sera donnée une fois encore aux organisations non gouvernementales de participer activement à cet événement global.

2. L'Organisation pour la défense des victimes de la violence s'inquiète de la situation des travailleurs migrants vivant en Europe et de leurs familles. Malgré les efforts des pays d'Europe de l'Ouest en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme, il y a encore en Europe une atmosphère de racisme et de discrimination raciale latents, qui se manifeste parfois de manière très discrète, perceptible dans le comportement des fonctionnaires ou des Etats. Les travailleurs migrants et leurs familles constituent un des groupes les plus vulnérables au racisme et cette situation ne changera pas jusqu'à ce qu'ils reçoivent une protection internationale efficace et spéciale. Les travailleurs migrants et leurs familles devraient vivre dans un milieu paisible et sûr. Une autre cause d'inquiétude vient de la montée des idées racistes et xénophobes en politique : en effet, certains partis politiques européens ont recours à ces idées, notamment à l'encontre des travailleurs migrants. En l'absence de tout contrôle, cette nouvelle tendance grandissante peut "prendre de l'ampleur et en venir à constituer le fondement d'une doctrine officielle légitimant le racisme, même après la fin de l'apartheid". Dans le rapport de M. Glèlè-Ahanhanzo, Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance (E/CN.4/1999/15), dans la section III.A, intitulée "Activités de l'extrême-droite et des mouvements néonazis", le Rapporteur spécial mentionne et nomme quelques uns de ces partis européens. Le rapport de la Commission européenne de 1997 fait état du fait pénible que des sentiments racistes existent parmi la plupart des citoyens européens. Nous espérons que la Conférence mondiale s'attaquera à ce grave problème, et que des mécanismes internationaux forts, permettant de contrôler cette situation, seront créés afin de protéger les droits des minorités contre les mouvements racistes et xénophobes en Europe.

3. Une autre cause d'inquiétude pour l'Organisation pour la défense des victimes de la violence est la violence policière aux Etats-Unis, sur la base de discrimination raciale. Dans son rapport de 1999, Human Rights Watch écrit : "La race, et l'origine ethnique étaient toujours des facteurs essentiels de la brutalité policière aux Etats-Unis. Dans les endroits où des statistiques étaient disponibles, les allégations de violations de droits de l'homme par la police étaient plus fréquentes parmi les membres de groupes minoritaires que parmi les résidents non minoritaires, et totalement disproportionnées par rapport à leur représentation dans ces lieux. La police avait soumis des minorités à des traitements apparemment discriminatoires et, dans certains cas, avait maltraité physiquement des personnes de couleur tout en proférant des

injures raciales. "Cela est une cause de grande inquiétude et ce type de traitement discriminatoire de la part de la police aux Etats-Unis devrait être abordé et affronté par le Gouvernement des Etats-Unis.

4. L'Organisation pour la défense des victimes de la violence est convaincue de la montée mondiale du racisme, de la xénophobie et de la discrimination raciale et que ces tendances prennent des formes nouvelles. Nous croyons que l'éducation peut jouer un rôle vital dans la diminution de ces tendances. Aussi, les Etats devraient être poussés à prendre des mesures légales pour prévenir la discrimination raciale.
